



LE MINISTRE

00594

N° /MFPMA/DGFP/DC

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration porte à la connaissance des candidats aux concours administratifs de la session 2017 que, conformément au décret N°94-411 du 03 août 1994 instituant des droits d'inscription aux cours organisés par la fonction Publique, des cours de préparation sont prévus du mardi 11 juillet au jeudi 31 août 2017.

Les candidats intéressés par ces cours sont priés de procéder au paiement de leur frais d'inscription pour lesdits cours dans les trésoreries de leur localité avant de s'inscrire en qualité d'auditeur sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : www.fonctionpublique.gouv.ci du mardi 28 mars au mercredi 31 mai 2017.

Les frais d'inscription se présentent comme suit :

Types de concours	Catégories	frais d'inscription
Concours Direct et de Recrutement	A, B, C, D	15 000 F FCA
Concours professionnels	A.....	20 000 F FCA
	B.....	15 000 F FCA
	C.....	10 000 F FCA

Les cours porteront sur les douze (12) matières suivantes :

1	Connaissance du Statut Général de la Fonction Publique	7	Psychopédagogie
2	Rédaction Administrative	8	Droit Administratif
3	Secrétariat (Etude de cas)	9	Logique
4	Management des Organisations	10	Comptabilité
5	Finances Publiques	11	Mathématiques
6	Organisation Politique Administrative et Judiciaire (O.P.A.J)	12	Mise au net

Les pièces constitutives du dossier sont :

- Le reçu de paiement du trésor ;
- La photocopie de la CNI ou de l'attestation d'identité ;
- La fiche d'inscription à renseigner et à imprimer sur le site du Ministère en charge de la Fonction Publique

Ce dossier devra être déposé dans l'une des dix-sept (17) Directions Régionales de la Fonction Publique ci-après : Abidjan, Yamoussoukro, Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Bouna, Daloa, Daoukro, Dimbokro, Divo, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, San-Pedro, Séguéla et Soubré.

N.B : - L'inscription aux cours de préparation des concours administratifs n'est pas obligatoire.

-Pour tout renseignement prière d'appeler les numéros suivants: 20 25 90 42

06 06 06 81 / 01 16 16 92 / 07 07 29 91/ 57 57 49 49

28/03/17
 Groupe Interministériel
 de la Fonction Publique
 et de la Modernisation de
 l'Administration
 (MFPMA)

Fait à Abidjan, le 17 MARS 2017
 Pascal K. ABINAN